

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2025

N° 2025/11.02

L'an deux mil vingt-cinq et le six novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation : 24/10/2025

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. CŒUR Sébastien, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉS : Mme JOLY Marie-France, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe.

ABSENT : Mme PELLETIER Catherine.

Secrétaire élue : Mme DOLBAU Marie-Hélène.

Objet de la délibération: INSTALLATION D'UNE ANTENNE ORANGE –
AUTORISATION A LA SOCIETE ATC FRANCE DE DEPOSER UN DOSSIER
D'URBANISME AU NOM DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'une antenne relais au lieu-dit Le Haut de la Serre par la société dénommée ATC France pour le compte de l'opérateur Orange.

Il rappelle la délibération 2025/05.01 du 15 mai 2025 approuvant la mutation foncière de la parcelle cadastrée AH13 pour une superficie d'environ 600m² et autorisant la signature de l'avant contrat. Il précise que l'acquisition de cette parcelle de terrain était conditionnée à la délivrance des autorisations administratives requises en pareille matière et notamment celle du droit des sols requise.

Ce projet d'installation d'un antenne relais nécessite le dépôt d'un dossier de déclaration préalable.

Il présente le dossier d'information établis par la société Orange et le dossier graphique du projet. Il présente également le rapport de simulation de l'exposition des champs électromagnétiques générés par une telle infrastructure établie par la société Axians, entreprise basée sur La Talaudière.

Afin d'avancer sur ce dossier, il demande à l'assemblée d'autoriser la société ATC France de déposer cette demande d'urbanisme au nom de la collectivité.

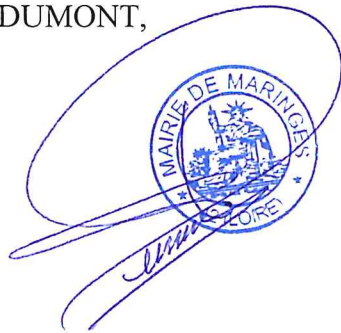
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 voix contre :

- **AUTORISE** la société ATC France à déposer une déclaration préalable au nom de la commune pour l'installation d'une antenne relais 4G 5G pour l'opérateur Orange,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le mandat de représentation,
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Fait à Maringes, le 06 novembre 2025

Pour copie conforme
François DUMONT,
Maire



La secrétaire de séance,
Mme DOLBAU Marie-Hélène,

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name of the secretary of the meeting, Mme Dolbau Marie-Hélène.